

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 janvier 2021

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/02/2021 (accusé de réception du 04/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

L'évolution des activités des services nécessite des adaptations organisationnelles ; dans ce cadre, il convient de modifier le tableau des emplois.

Il est proposé une modification du tableau des emplois comprenant 2 dossiers :

- 1- DIMEPP – Contrat de projet : création d'un poste de chargé de missions coordination et animation de la politique de mobilité active et partagée ;
- 2- DCSI – Création d'une mission « développement des usages numériques transversaux internes ».

- 1- DIMEPP – Contrat de projet : création d'un poste de chargé de missions coordination et animation de la politique de mobilité active et partagée

Pour accompagner et encourager les Français à choisir plus régulièrement le vélo comme mode de transports au quotidien, la loi d'orientation des mobilités (LOM), porte des ambitions fortes en matière de développement des mobilités actives. Pour le vélo, il convient au travers de cette loi d'améliorer et développer les aménagements cyclables de qualité, partager la voirie, lutter contre le vol, créer un cadre incitatif notamment financier reconnaissant l'usage du vélo et à développer une culture vélo. L'objectif est de tripler l'usage du vélo dans les déplacements, pour atteindre 9% d'ici 2024.

Par ailleurs pour répondre aux enjeux de mobilité du territoire et aux besoins de la population, il convient de renforcer et coordonner la stratégie de développement de toutes les mobilités alternatives à la voiture « solo » (régulation/ développement des engins de déplacement personnel motorisé, covoiturage, etc) et de promouvoir auprès des différents acteurs du territoire la mise en œuvre de projets favorisant la diversification des solutions de mobilité. Aujourd'hui ces missions sont réalisées pour partie au sein du service mobilité études, (études des aménagements d'infrastructure par le service études, des plans de mobilité des entreprises et d'études prospectives par le service transports/ mobilité notamment) dont l'organisation doit évoluer pour répondre à ces objectifs ainsi qu'au plan de relance.

En effet celui-ci, notamment le REACT EU (plan de relance européen), prévoit de fortement subventionner les opérations de transition vers une économie verte. Les transports durables et les mobilités douces sont à ce titre une priorité du plan de relance qui doit être mis en œuvre sur la période 2021/2023.

Pour bénéficier des aides du plan de relance, promouvoir et animer la thématique mobilité sur le territoire, structurer l'offre de mobilité, mettre à jour et mettre en œuvre le schéma directeur cyclable communautaire, coordonner la politique mobilité active sur le territoire communautaire et ainsi répondre aux enjeux majeurs de la LOM, il est proposé de créer un emploi non permanent permettant de recruter un agent en contrat de projet, pour une durée prévisionnelle de 3 ans, conformément à l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les missions de cet agent s'achèveront lorsque les opérations contractualisées avec l'État et les autres partenaires financiers seront soldées. Il s'agirait d'un collaborateur technique, chargé de missions coordination et animation de la politique de mobilité active et partagée, rattaché au directeur de projets mobilités études de la DIMEEP.

Cette proposition de modification du tableau des emplois a reçu un avis favorable à l'unanimité du collège employeur et du collège des représentants du personnel lors du comité technique en date du 14 janvier 2021.

Création d'emploi non permanent (1) :

Service commun de l'administration commune				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 collaborateur technique (poste 668)	DIMEPP	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Contrat de projet

(1) Contrat de projet conformément à l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

2- DCSI – Création d’une mission « développement des usages numériques transversaux internes »

Lors du comité technique du 18 mars 2019 et du conseil communautaire du 4 avril 2019, un emploi supplémentaire de chef de projet informatique avait été créé au service études et applications afin d’anticiper le départ à la retraite d’un chef de projet informatique au début de l’année 2020.

Ce montage a permis d’éviter une vacance de poste par l’anticipation du recrutement et une perte de « capacité à faire » qui aurait engendré des reports de projets.

Aujourd’hui, l’agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, il convient de supprimer un emploi de chef de projet informatique.

Cette proposition de modification du tableau des emplois a reçu 8 voix favorables du collège employeur et un vote défavorable unanime du collège des représentants du personnel lors du comité technique en date du 14 janvier 2021. Par conséquent, le comité technique s’est réuni une nouvelle fois le 22 janvier 2021. Cette proposition de modification du tableau des emplois a reçu 8 voix favorables du collège employeur et 8 voix défavorables du collège des représentants du personnel.

Suppression d’emploi permanent :

Service commun DCSI				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 chef de projet informatique (Poste 359)	DCSI	Technicien principal de 1 ^{ère} classe rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Ingénieur Attaché	

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois tel que spécifié ci-dessus.